



attestation de Concubinage après décès

Par macbubu

bonjour

J etais en concubinage avec mon compagnon décédé le 01/09/2017.. j ai des attestations de temoins qui prouvent ce concubinage... depuis 2003. Mais le maire de la commune où je reside refuse de me signer l attestation demandée par les services du capital décès carcept... puisque nous sommes dans cette commune que depuis mai 2016.... comment puis je proceder qu'à savoir nous vivions soit dans le domicile de l un ou l autre avant octobre 2015 .. merci de votre réponse